

Colmar, le 29 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Colmar avait programmé une série de Séances de Cinéma en plein air dont la première édition devait se tenir demain samedi 30 juillet 2016.

A ce titre le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Colmar, me demande la mise en œuvre de mesures particulières.

Ainsi, il me demande d'effectuer un contrôle d'accès par une fouille-palpation par la police municipale, des personnes souhaitant assister à la séance. Par ailleurs, il me demande d'installer un barriérage autour de l'espace réservé aux personnes souhaitant voir le film.

Ces mesures et spécialement la dernière, me conduiraient à mettre les spectateurs dans un enclos ce qui selon moi n'est pas acceptable. Je ne tiens pas à ce que lesdits spectateurs soient comme dans un enclos à bestiaux.

Au regard de ces conditions qui me sont imposées et qui, selon moi, ne sont pas justifiées en l'état, je fais annuler purement et simplement cette séance de cinéma de plein air. Cela est dommage, puisque nous ne sommes plus dans des mesures justifiées en rapport avec un cinéma de plein air, où la population est bien inférieure à celle de nombreux autres lieux de rencontre sur la voie publique.

Je m'en excuse auprès des personnes qui voulaient assister à cette séance mais dans le cas présent je n'ai pas d'autre solution.

Gilbert MEYER
Maire de Colmar